

à ces réglemens et cette constitution, et ces membres auront le droit de disposer de l'actif du club comme ils l'entendront.

N. B. Ce règlement a été approuvé et adopté à la première assemblée générale du club tenu le 4 décembre 1885.

CI

Rév
All
Et
De

Tou
Sur

Ni j
Car

Nou
Très
Et l
Guic

Déc